



**Finances, achats publics  
et système d'information  
Commande publique**

**Décision n° 2024-51**

**Objet :** Signature d'un acte modificatif n°1 au marché public de service n°22TV02 « Entretien des espaces verts des écoles et foyers » pour la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2194-2,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2022-192 en date du 26 juillet 2022, actant de la décision d'attribution et de la signature du marché public de service n° 22TV02 avec la société DESJONQUERES PAYSAGES SARL pour un montant maximum annuel de 20.000 HT (hors révision de prix) sur la durée totale du contrat, dont le terme actuel après reconduction est fixé au 26 juillet 2024,

Considérant que les prestations d'entretien des espaces verts du site du gymnase des Blagis n'ont pas été intégrées dans l'acte ayant formalisé le marché public et qu'elles sont aujourd'hui nécessaires,

DECIDE de signer un acte modificatif n°1 au marché public, ayant pour objet d'acter l'ajout des prestations d'entretien des espaces verts du gymnase des Blagis au marché et d'ajouter une pièce financière au marché initial.

PRECISE que ledit acte modificatif prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'au terme du marché public.

Fait à Sceaux, le 19 février 2024

Pour le maire,  
le Premier adjoint,



Jean-Philippe ALLARDI